

Commune de VILLARD-SUR-DORON
Compte-rendu
Conseil Municipal du jeudi 28 juin 2012 à 20H

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Karine MEILLEUR, André PALLA,

Absents : Christelle PERSONNAZ (pouvoir à Emmanuel HUGUET), Denis ROUX (pouvoir à Jean-Paul HENRIOUX)

Secrétaire de Séance : Carine MEILLEUR

M. le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs sincères condoléances à Mme Valérie Deville-Cavellin, à son mari Michel et à toute sa famille.

Le Conseil Municipal félicite les enfants de l'école de Villard et leurs enseignants qui ont obtenu le 1er prix des « dévoreurs de livre » pour avoir lu 9,4 livres en moyenne cette année.

Après approbation à l'unanimité du Procès –Verbal du Conseil précédent, il est procédé à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire, concernant la modification des seuils des marchés publics.

Point 1 – modification autorisation – seuil des marchés publics

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 avril 2008 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, l'article 4 l'autorisait :

« à prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des **marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 € hors taxes** ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Le décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011 modifiant les seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique ayant modifié ce montant des seuils en les faisant passer à 200 000 €, il est demandé au Conseil Municipal de modifier la délibération en fonction et d'écrire :

« de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des **marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 200 000 € hors taxes** ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

La commission européenne modifiant les seuils de passation tous les deux ans, cette règle sera applicable du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette modification.

Point 2 – autorisation de signature – marché Route du Ruidoz

Monsieur le Maire rappelle que désormais la procédure de passation de marchés adaptés prévoit une procédure simplifiée pour les marchés de travaux inférieurs à 5 000 000€. Concrètement, cette procédure prévoit que la collectivité fixe librement les modalités de sélection en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat.

En ce qui concerne le marché cité en objet, il fait l'objet d'une publicité en date du jeudi 14 juin 2012.

La commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des offres se réunissant le 9 juillet et le commencement des travaux étant prévu fin août :

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché en accord avec les conclusions de la commission d'appel d'offres, sous condition du respect des coûts objectifs évalués par les services de l'ONF (maître d'œuvre de l'opération).

Le montant définitif des offres sera présenté et délibéré lors du prochain conseil municipal.

Point 3 - Convention prêt véhicule à l'Association d'Animation du Beaufortain

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association d'Animation du Beaufortain sollicite le prêt du véhicule communal type RENAULT Kangoo immatriculé 2802 VS 73 pendant la période estivale dans le cadre du centre de loisirs.

Ce prêt est consenti à titre gracieux mais doit faire l'objet d'une convention réglant notamment les responsabilités du prêteur et de l'emprunteur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Accepte ce prêt à l'Association d'Animation du Beaufortain à titre gracieux
- Autorise le Maire à signer la convention

Point 4 - gardiennage de l'église – convention avec la FACIM

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année la commune signe une convention avec la FACIM pour pouvoir mettre en place un gardiennage de l'église Saint-Pierre pendant la période estivale et ainsi y accueillir les touristes.

Pour 2012, la durée de la convention est fixée du 1^{er} juillet au 31 août et les horaires d'ouverture sont de 15h30 à 18h, du lundi au samedi.

La FACIM s'engage à assurer la communication sur cette ouverture et à apporter une aide de 666€ pour l'ensemble de la durée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Point 5 – régie des Saisies – désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de la régie des Saisies établis par délibération du Comité syndical du SIVOM des Saisies du 25 septembre 2003 déterminent que le Conseil d'Administration est composé de membres appartenant au comité syndical du SIVOM et de membres non membres du SIVOM dites « personnes qualifiées ». Les membres de ce deuxième collège vont être prochainement renouvelés.

A ce titre, le Conseil Municipal propose **M. Xavier HERPIN** pour la commune de Villard.

Point 6 – Rapports d'Activité Arlysère et SIVU SCOT

Monsieur le Maire indique que conformément à la loi n° 99-586 du 12 juillet 1986 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les rapports d'activité 2011 des syndicats Arlysère et SIVU SCOT doivent être soumis aux assemblées délibérantes membres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- prend acte des rapports d'activités 2011 du syndicat Arlysère et du SIVU SCOT

Point 7 – Adduction eau potable le Vaz – Crêt salièrè – La Perrière : partenariat Commune / EDF

Dans le cadre de la mise en concurrence de la concession du barrage de la Girotte, EDF procède à la régularisation d'anciens droits d'eau privés.

Sur le secteur du Vaz – Crêt salièrè – La Perrière, EDF propose d'aider la commune à créer un réseau structurant répondant aux objectifs de son schéma directeur d'alimentation en eau et afin de solutionner l'approvisionnement des particuliers qui bénéficiaient d'anciens droits privés.

Pour poursuivre la négociation, EDF souhaite obtenir le positionnement de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- s'engage à inscrire au budget primitif 2013 le montant prévisionnel des travaux,
- sollicite par ailleurs un engagement de la part d'EDF sur sa participation.

Point 8 – autorisation signature convention Émilie GASTAUD

Monsieur le Maire indique que cette année encore la commune de Villard aura le plaisir d'accueillir en son église, Mademoiselle Émilie GASTAUD pour un concert de harpe le vendredi 10 août 2012. Elle sera accompagnée de Monsieur Mattéo CESARI à la flûte.

Le coût de cette prestation pour la commune est de 500 € pour Émilie GASTAUD et de 550€ pour Mattéo CESARI.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder au paiement de la prestation.

Questions diverses :

- Les halles à Bisanne : travaux de la salle de bains terminés + cuisine en cours.
- Route du Mont : en attente séchage pour enlever les gravillons (environ 2 semaines).
- Aire de jeux du chef-lieu : choix du prestataire pour des travaux à l'automne.
- Chapelle des Billords : travaux de charpente terminés.
- Réhabilitation ancienne poste : ouverture des offres des entreprises le 3 juillet.
- Adressage : en cours
- Entrée du village : consultation pour une étude.
- Bisanne 1500 : étude globale en cours pour aménagement piétons, circulation et stationnement.
- Dénéigement des particuliers. Les conventions avec les 70-75 foyers concernés devant être renouvelées, il est rappelé que ce service gratuit proposé par la commune n'est pas obligatoire et que pour des raisons de sécurité et d'organisation des équipes il ne peut se faire qu'après le déneigement de la voirie prioritaire.
- Site internet Bisanne 1500 : la commune a lancé une consultation pour créer un site internet de promotion (commerces, services, activités...) de la station Bisanne 1500 comme satellite de la station des Saisies.

Prochain conseil municipal le Jeudi 26 juillet 2012 à 20 heures

Le Maire,
Emmanuel HUGUET

